

## G2 – Mers et océans , entre appropriation, protection et liberté de circulation

- Les océans , enjeu géopolitique majeur
- pour la liberté de circulation , commerciale et militaire
  - l'appropriation des ressources
- Mais, un espace fragile, bien commun de l'humanité

### A - L'APPROPRIATION DES OCEANS

#### A1 – Un espace de liberté de circulation

- ▣ Principe historique de base : la mer n'appartient à personne et personne ne peut se l'approprier ( ce n'est pas un territoire )
- ▣ Les règles sur mer sont traditionnelles ( obligation de secours ...)
- ▣ Les règles sur les bateaux sont la responsabilité des Etats qui les immatriculent d'où des pavillons de complaisance ( Panama, Bahamas ...) donc un contrôle défaillant

#### A2 – L'appropriation des océans

- ▣ Les progrès techniques et la croissance des économies, les besoins en alimentation et matières premières incitent à l'exploitation des océans d'où une volonté des états de contrôler et valoriser les espaces maritimes exploitables
- ▣ En 1982, la conférence de Montego Bay ( Jamaïque ) réglemente :
  - le droit de la mer ( liberté de circulation, y compris dans les détroits )
  - la territorialisation de certains espaces maritimes ( *Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer* )
- ▣ Les états riverains s'approprient les espaces maritimes et deviennent responsables de la mise en valeur. La territorialisation est l'essentiel de l'appropriation des océans
- ▣ D'où un **zonage des espaces maritimes** :
  - Jusqu'à 12 Mn ( 20 km ) : **eaux territoriales** : application complète des lois nationales des états côtiers
  - Jusqu'à 200 Mn ( 370 km ) : **Zone économique exclusive** ( ZEE )
    - Liberté totale de circulation
    - Souveraineté économique
      - permis d'exploitation des ressources
      - Construction ( îlots, éoliennes ...)
      - Espace aérien
  - Jusqu'à 350 Mn ( 500 km ) : possibilité d'extension de la ZEE si démonstration de l'existence d'un plateau continental
  - Au delà : **Haute mer** ( 2/3 des océans ) accessible et exploitable par tous ( y compris les pays enclavés )
    - Sous le contrôle de l'ONU qui attribue des permis d'exploration ou d'exploitation. ( 20 % des fonds marins sont inconnus et non cartographiés )
    - et en fonction d'accords mondiaux ( moratoire sur la chasse à la baleine )

#### A3 – Vers de grands empires maritimes ?

- ▣ De fortes disparités entre les empires maritimes : Etats-unis : 12,2 Mkm<sup>2</sup> France : 10,7 M km<sup>2</sup> et des puissances montantes : Chine, Inde, Brésil qui cherchent à affirmer leurs ambitions.
- ▣ entraînant de nombreux conflits sur le partage des ZEE
  - dans les espaces étroits ( moins de 400 Mn )
  - dans les procédures d'extensions des ZEE

### B – UN ESPACE DE TENSION

#### B1 – Un espace de trafic et de piraterie

- ▣ Espace de liberté de circulation , peu surveillés,
- ▣ Les océans sont des lieux **de trafics illégaux** ( drogue, armes, ) , en particulier nord / sud : les Caraïbes, la Méditerranée, l'Atlantique et de **migrations clandestines** : Méditerranée, Pas de Calais, que les Etats tentent de limiter mais également soutien des ONG aux naufragés
- ▣ Certaines zones sont mal maîtrisées et voient se **développer la piraterie** ( Détroit de Malacca , Golfe de Guinée, golfe d'Aden ) ( des littoraux très pauvres et d'Etats défaillants ) ce qui oblige les occidentaux à faire la police maritime.

#### B2 – Des lieux de tension

- ▣ Les mers sont de plus en plus **des lieux de tensions** Causes : réchauffement climatique, découvertes de ressources sous-marines, instrumentalisation politique )
- D'où des conflits pour **le partage des ZEE** – Méditerranée de l'Est ( Chypre et Grèce / Turquie )
  - Océan glacial arctique ( Russie, Norvège, Canada ...)
  - et surtout mer de Chine ( revendications sur les îles Spratleys )
- où pour l'extension de ces ZEE . les îlots, en particulier ou **des zones de pêche** ( Grande Bretagne – UE ) , Mer de Chine ( Chine / Taïwan / Japon : 12 % de la ressource )
- Pour **le contrôle des routes et des passages** officiellement libres
  - Contentieux entre USA et Canada pour le PNO en Arctique
  - Contentieux entre Russie, Canada et Norvège pour le PNE en Arctique
  - Maîtrise du détroit d'Ormuz , menace iranienne face à la présence américaine

#### B3 – Des lieux de l'affirmation de la puissance

- ▣ Les mers sont aussi le **lieu d'affirmation de la puissance** à l'échelle régionale ou mondiale
- Puissance : capacité d'un état à influencer d'autres états à l'échelle régionale ou mondiale.**
- ▣ **Les Etats-unis**, forts de 11 porte-avions et de nombreuses bases insulaires ou dans les pays alliés, jouent encore **le rôle de gendarme des mers**.
- ▣ Peu d'autres états sont en situation de contester cette influence globale,

**La Chine s'affirme aujourd'hui** en mer de Chine mais aussi dans l'Océan indien avec de nombreux points d'appui (comme Gwadar ( Pakistan ou Djibouti ) formant le Collier de Perles

- La Grande Bretagne, la France, mais aussi la Russie et bientôt l'Inde jouent **un rôle plus régional**.
- L'affirmation des différents acteurs aboutit à **une militarisation croissante des mers** ( ex l'Australie achète 12 sous-marins d'attaque à la France en 2016 )

## C - UN ESPACE MENACE A PROTEGER

### C1 - Un espace naturel menacé

- Des espaces maritimes menacés de multiples manières
  - **la surexploitation des littoraux**, pouvant entraîner des marées noires, déstabilisation des plages, sursalinisation locale ( usine de dessalement ), rejets radioactifs de Fukushima
  - **La surpêche** et la pêche illégale ( 31 % des stocks halieutiques mondiaux sont surexploités )
  - le réchauffement climatique entraîne
    - l'élévation du niveau des océans
    - leur réchauffement déstabilisant la faune
    - **l'acidification des océans** ( 1/4 du CO2 absorbé )
  - les pollutions au plastique ( 10 Mt / an ) crée des gyres parfois appelés « continents de plastiques » qui mettent en péril la faune ( *problème de l'ingestion des micro-billes* )

### C2 - Un espace à protéger

- Les eaux internationales sont **difficiles à protéger** elles sont un sujet d'inquiétude de l'ONU ( Objectif de développement durable n° 14 )
- Des ONG ( Sea Shepherd, Greenpeace ) tentent de conscientiser les états et les opinions publiques par des actions spectaculaires
- Quelques conventions multilatérales assurent des protections spécifiques
  - Moratoire de la pêche à la baleine
  - interdiction d'immerger des déchets polluants ou dangereux ( Convention de Londres )

mais ce sont les conventions régionales ( Mer Baltique, Méditerranée, Mer d'Aral ) qui ont quelques impacts positifs.

Cependant, il n'existe pas de véritable consensus mondial, **chaque état voulant conserver sa liberté d'exploitation**

### C3 - L'appropriation permet-elle une protection ?

- Les Etats semblent pourtant les meilleurs protecteurs à venir
- Beaucoup considèrent leur espace maritime comme **un patrimoine à transmettre** aux générations futures et y délimitent des aires marines protégées définies par la convention internationale de la diversité biologique (Sommet de Rio 1992 )
- **5000 aires marines protégées ( AMP ) représentent 7,3 % des océans** soit 20Mkm<sup>2</sup>, dépassant les surfaces terrestres protégées. Les surfaces protégées s'accroissent d'années en années
- Cependant les protections sont souvent partielles, ou dans des zones sans enjeux et les moyens de surveillance insuffisants.

